

Séance du 22/02/2024

Servitude de passage SCI Suy

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que la parcelle B n° 950 appartenant à la Commune bénéficie d'un droit de passage pour piétons sur la parcelle B n° 931 appartenant à la SCI Suy. Cette servitude étant devenue sans objet, il est proposé de l'éteindre et donc de renoncer à celle-ci.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation de signature à Monsieur le Maire.

Après délibération, l'assemblée :

- ACCEPTE la proposition de " Renonciation à servitude"
- DONNE à Monsieur le Maire l'autorisation pour la signature de l'acte chez Maître Sylvain NAGAT, Notaire associé à BEGARD.

Participation Ecole Saint-LAURENT

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande de participation aux frais de fonctionnement pour 4 élèves à l'école de St-LAURENT dont 1 en maternelle pour 1406.06 € et 3 en primaire pour 1356.90 € soit une participation de 2762.96€ pour l'année 2022-2023.

Programme de voirie 2024 : Enrobés de Penn Ar Run à l'entrée du bourg

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du devis émanant de GPA pour les enrobés de Penn Ar Run à l'entrée du bourg pour un montant de 56 213.00 € soit 63 135.60€ TTC.

Les Travaux seront réalisés par l'Entreprise COLAS de PLOUMAGOAR

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage est à signer entre la Commune et GPA.

Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que la convention avec GPA.

Programme de voirie 2024

Estimatif : préparation des entrées pour enrobés

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du devis émanant de GPA pour la préparation des entrées pour enrobés pour un montant de 1 815 €TTC.

Après délibération, l'assemblée, y émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Devis Électricité

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que suite au contrôle de la SOCOTEC il s'avère qu'il y a des travaux à faire en électricité dans la salle de réunion et dans la salle polyvalente.

Il propose un devis émanant de Philippe Pichon qui se décompose ainsi :

-Salle de réunion : 265 € HT soit 318 € TTC hors main d'œuvre

-Salle polyvalente : 104 € HT soit 124.80 € TTC hors main d'œuvre

-Main- d'œuvre : 550 € HT soit 660 € TTC

Total devis HT 919 € HT soit 1 102.80 € TTC

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Installation accumulateurs

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de Philippe Pichon pour l'installation d'accumulateurs pour le chauffage de la Mairie et dans la salle de réunion.

- Mairie : HT 3 238 € soit 3 885.60 € TTC hors main d'œuvre

- Salle de réunion : HT 2 638 € HT soit 3 165.60 € TTC hors main d'œuvre

-Main d'œuvre : HT 770 € HT soit 924 € TTC.

Après délibération, l'assemblée demande à faire de nouveaux devis.

Devis battant cloche

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la visite des Ets BODET pour la maintenance des cloches, il s'avère qu'il est nécessaire de remplacer le battant de la cloche n°2 car celui-ci est usé et plat, à terme le métal écroui provoque l'usure du bronze de la cloche au point de frappe pouvant aller jusqu'à la fêler, voire mener à une cassure.

Le devis s'élève à 1 2502 € HT soit 1 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Subvention Aide Alimentaire 2024

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention du Centre d'Aide Alimentaire de Guingamp pour 2024. La subvention demandée est de 232 €.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Convention de gestion des eaux pluviales urbaines avec GPA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que GPA a confié aux communes la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 04/02/2020.

Pour la mise en oeuvre de l'exercice de la compétence GEPU, il a été acté les contours des missions et de la répartition entre les communes de Guingamp - Paimpol Agglomération.

Considérant que de nombreuses conventions établies sont échues et que des missions n'ont pas été identifiées en 2020, il convient de proposer une nouvelle convention sur la base de nouvelles dispositions vu en commission eau et assainissement.

Pour la mise en exécution de l'exercice de ladite compétence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention approuvée au Conseil d'Agglomération du 12/12/2023.

Après délibération l'assemblée y émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vente de la voiture sans permis de la Commune

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition de rachat du véhicule sans permis Aixam D.Truck appartenant à la commune au prix maximum de 9 500 € par Nicolas Lanis VSP Ouest 35 Aixam de Saint-Malo

Après délibération l'assemblée demande à Monsieur le Maire de prolonger l'annonce sur le bon coin à 10 500 €.

Facture BERGER-LEVRAULT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la facture émanant de Berger-Levrault pour la maintenance des logiciels Comptabilité, Élections, Etat-Civil ... pour un montant de 535.96 € HT soit 643.15 € TTC.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Madame LE BIVIC Dominique peut bénéficier de la Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle.

Le Comité Social Territorial Départemental a émis un avis favorable unanime

Après en avoir délibéré, il est décidé de lui attribuer la somme de 68.57€ Brut .